

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de 8 assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal  
cantonal – Législature 2025-2029**

**(1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> tour)**

### **1. Préambule**

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 31 mai 2022, et la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979 (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD), est chargée de préavisier l'élection des juges cantonaux (article 131 de la Cst-VD) ainsi que celle des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (article 68 de la LOJV).

Pour la législature 2025-2029, la dotation maximale du Tribunal cantonal en assesseurs de la Cour de droit administratif et public est fixée à 40 selon le décret, adopté par le Grand Conseil le mardi 30 avril 2024, fixant le nombre des postes de juges cantonaux, juges cantonaux suppléants et assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales. 28 assesseurs de cette cour ont sollicité leur réélection selon le préavis du Conseil de la magistrature du vendredi 28 juin 2024. Le mardi 10 septembre 2024, ces 28 assesseurs ont été réélus devant le Grand Conseil. Il y a lieu de repourvoir 12 postes d'assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 8 assesseurs de la Cour de droit administratif et public Tribunal cantonal pour la législature 2025-2029, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2029. Ce qui implique que le Grand Conseil devra repourvoir les 4 derniers postes d'assesseurs à la Cour de droit administratif et public lors d'une prochaine élection complémentaire.

### **2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 30 octobre 2024, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députées et des députés suivants : Mesdames Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Olivier Petermann et Jean-Marc Udriot. Madame Murielle Thalman (Vice-présidente) et Monsieur Alexandre Démétriadès étaient excusés pour cette séance.

Comme le prévoit, l'article 47, alinéa 2 de la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag), la Commission de présentation peut demander à une délégation du Conseil de la magistrature d'être présente lorsque la Commission procède à la seconde audition des candidats. La commission a donc eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par Monsieur Alex Dépraz, président du Conseil de la magistrature, et par Madame Odile Brélaz Braillard, membre suppléante du Conseil de la magistrature, qui a mené les auditions des candidats, pour cet organe, à cette élection complémentaire.

Monsieur Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

### **3. Travaux préparatoires**

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 11 juin 2024 dans cette dernière. De plus, elle a décidé, en concertation avec le Conseil de la magistrature, de publier cette annonce sur le site Internet de l'État de Vaud et sur LinkedIn.

Après consultation du Tribunal cantonal, il a été précisé les profils qui étaient recherchés par celui-ci :

- un-e architecte (Hautes écoles spécialisées - HES, Écoles polytechniques fédérales - EPF ou équivalent) ;
- un-e urbaniste (maîtrise universitaire en urbanisme ou équivalent) ;
- un-e expert-e fiscal-e (brevet fédéral d'expert fiscal ou équivalent) ;
- un-e spécialiste en marchés publics (brevet fédéral de spécialiste en marchés publics ou équivalent) ;
- un-e notaire (brevet de notaire ou équivalent) ;
- un-e médecin spécialiste en médecine interne générale (spécialiste reconnue par l'Association professionnelle des médecins en Suisse (Foederatio Medicorum Helveticorum – FMH) ou équivalent) ;
- un-e médecin spécialiste en psychiatrie (spécialiste FMH ou équivalent) ;
- un-e biologiste spécialiste de la faune ou de l'environnement (maîtrise universitaire ou équivalent) ;
- 2 ingénieur-e-s en génie civil (HES, EPF ou équivalent) ;
- un-e ingénieur-e en informatique (HES, EPF ou équivalent).

À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 10 juillet 2024, 30 personnes avaient déposé leur dossier de candidature, contenant à tout le moins une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV), un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites, auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Leurs dossiers de candidatures ont été, ensuite, transmis au Conseil de la magistrature.

En effet, en application des articles 25, alinéa 3, et 46 de la LCMag, le Conseil de la magistrature émet des préavis à l'intention du Grand Conseil sur les candidatures aux postes de magistrats élus par le Grand Conseil en vue de l'élection. Il vérifie les conditions d'éligibilité des candidats, puis évalue leur formation, leur expérience professionnelle, leurs connaissances juridiques et techniques ainsi que leurs qualités personnelles. Il auditionne les candidats, puis émet un préavis motivé qu'il communique aux candidats intéressés. Le Conseil de la magistrature transmet les dossiers de candidature accompagnés de son préavis à la Commission de présentation, qui poursuit le processus de recrutement conformément à la LGC.

#### **4. Examen des candidatures et préavis du Conseil de la magistrature**

Au vu du nombre de candidatures reçues pour les postes d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales, le Conseil de la magistrature a pris la décision de confier l'examen des dossiers et l'audition des personnes candidates à une délégation de 3 de ses membres. Celle-ci a d'abord procédé à un examen formel des dossiers des 30 personnes candidates où 4 personnes ont d'emblée été écartées parce qu'elles ne correspondaient pas à l'un des profils recherchés. Conformément à l'article 27, alinéas 2 et 3 du règlement du Conseil de la magistrature du 31 mars 2023 (RCMag), 2 de ces personnes ont officiellement retiré leur candidature dans, après le délai de 5 jours qui leur a été imparti par Conseil de la magistrature. Les 2 autres candidats ont maintenu leur candidature et ont été entendus par la Commission de présentation, avant de retirer leur candidature une fois informés du préavis de la commission. La délégation a donc entendu les 26 personnes candidates lors de 4 séances : le vendredi 23 août, le lundi 26 août, le lundi 2 septembre et le mercredi 4 septembre 2024. Le Conseil de la magistrature a approuvé le préavis motivé qui a été transmis à la Commission de présentation.

#### **Architecte**

Un poste a été mis au concours. 5 personnes correspondant à ce profil ont fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature préavisé positivement 2 candidatures et a recommandé au Grand Conseil la candidature de :

##### **1. Madame Nicole Christe**

Il a, en outre, préavisé négativement 3 autres candidatures. Informées de ce préavis négatif, une personne a officiellement retiré sa candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag. Les 2 autres personnes ont maintenu leur candidature.

La Commission de présentation a procédé à l'audition des 4 candidats encore en lice.

Madame Nicole Christe est titulaire d'une maîtrise en architecture à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ; titre obtenu en 1989. Elle a occupé la fonction de cheffe du service d'architecture et du logement de Lausanne durant 20 ans avant de prendre une retraite anticipée en mai 2024.

Les 3 autres candidats auditionnés ont retiré leur candidature après avoir eu connaissance du préavis de la Commission de présentation.

### **Urbaniste**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée pour ce poste.

### **Expertes fiscales et Experts fiscaux**

Un poste a été mis au concours. Un autre poste doit être repourvu à la suite du retrait de la candidature d'une personne sollicitant une réélection. 11 personnes correspondant à ce profil ont fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature a préavisé positivement 5 candidatures et a recommandé au Grand Conseil de retenir les candidatures suivantes à ces postes :

#### **1. Monsieur Cédric Portier**

#### **2. Madame Geneviève Page**

Il a préavisé négativement les 6 autres candidatures. Informés du préavis négatif du Conseil de la magistrature, 4 candidats ont officiellement retiré leur candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag. 2 candidats ont maintenu leur candidature.

La Commission de présentation a procédé à l'audition des 7 candidats restant en lice.

Monsieur Cédric Portier est titulaire d'une maîtrise universitaire en économie d'entreprise acquise à l'Université de Saint-Gall (HSG) et d'un diplôme en droit, spécialisation en droit fiscal acquis à l'université de Genève (UNIGE). À la suite de l'obtention de son brevet d'avocat, il poursuit son activité dans une étude d'avocats fiscalistes, puis au sein d'une un des 4 grandes fiduciaires internationales comme directeur du département fiscal. En parallèle à cette dernière activité, il effectue la formation d'expert fiscal. Actuellement avocat associé au sein d'une étude lausannoise, il a la charge du département fiscal.

Madame Geneviève Page est avocate depuis 2014 et titulaire du diplôme d'experte fiscale depuis 2006. Son parcours de fiscaliste a débuté au sein d'une des 4 grandes fiduciaires internationales, puis dans une étude d'avocats lausannoise, dans laquelle elle est actuellement associée.

Les 5 autres candidats auditionnés ont retiré leur candidature après avoir eu connaissance du préavis de la Commission de présentation.

### **Spécialiste en marchés publics**

Un poste a été mis au concours et une personne correspondant au profil a fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature préavisé positivement la candidature suivante :

#### **1. Monsieur Olivier Müller**

Ce candidat est titulaire d'une maîtrise en sciences en génie civil à l'EPFL depuis 2003, doublé d'une maîtrise universitaire en droit acquis auprès de l'Université de Fribourg (UniFR) en 2020. Il a travaillé de 2003 à 2020 au sein de 3 grands bureaux d'ingénieurs, dans divers domaines de l'ingénierie civile : travaux souterrains et structures, tunnels et géotechnique, ainsi que certains projets ferroviaires. Actuellement, chef de projet dans une entreprise de transports publics, il est spécialiste des tunnels et ouvrages souterrains. Il a récemment fondé sa propre société de prestations de service dans le domaine du droit de la construction, de l'immobilier et de l'environnement.

### **Notaire**

Un poste a été mis au concours. 4 personnes correspondant à ce profil ont fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature a préavisé positivement les 4 candidatures et a recommandé de retenir la candidature de :

#### **1. Monsieur Bastien Verrey**

La Commission de présentation a procédé à l'audition des 4 candidats restant en lice.

Monsieur Bastien Verrey est notaire en sa propre étude depuis 2014. Depuis 2017, il est chargé de cours à l'UNIL dans le domaine de la planification matrimoniale et successorale. Rédacteur de la Revue de droit administratif et de droit fiscal, partie droit fiscal, depuis 2021, il est également membre de son comité.

Les 3 autres candidats auditionnés ont retiré leur candidature après avoir eu connaissance du préavis de la Commission de présentation.

### **Médecin spécialiste en médecine interne générale**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée.

### **Médecin spécialiste en psychiatrie**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée.

### **Biologiste spécialiste de la faune ou de l'environnement**

Une personne correspondant au profil recherché a fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature a préavisé négativement cette candidature. Informée du préavis négatif du Conseil et de sa motivation, la personne a officiellement retiré sa candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag.

### **Ingénieures et ingénieurs en génie civil**

2 postes ont été mis au concours. Outre la candidature de Monsieur Olivier Müller, qui a été examinée plus spécifiquement sous l'angle de spécialiste en marchés publics, 3 autres candidatures correspondant à ce profil ont été déposées. Le Conseil de la magistrature préavisé positivement les 2 candidatures suivantes :

#### **1. Monsieur Ahmad Matar**

#### **2. Monsieur Nima Nilipour**

Il a préavisé négativement la troisième candidature. Informée du préavis négatif du Conseil de la magistrature, cette personne a officiellement retiré sa candidature dans le délai de 5 jours prévu par l'article 27, alinéa 2 du RCMag.

La Commission de présentation a procédé à l'audition des 2 candidats restant en lice.

Monsieur Ahmad Matar est titulaire d'une maîtrise en génie civil avec une spécialisation en ingénierie structurale acquis à l'EPFL en 2012. Il a complété sa formation par un « Certificate of Advanced Studies » (CAS) en génie ferroviaire en 2021 et un brevet fédéral de spécialiste en protection incendie acquis en 2018. Il a travaillé 5 ans auprès de bureaux d'ingénieurs, avant d'être engagé comme chef de projet pluridisciplinaire dans une entreprise publique de transport.

Monsieur Nima Nilipour dispose d'une formation d'ingénieur en génie civil effectuée à l'Université de Téhéran en 1998, suivie d'une maîtrise universitaire en géotechnique à l'Université des Sciences et technologies d'Iran en 2001. Il a complété sa formation par une seconde maîtrise en aménagement hydraulique à l'EPFL en 2003, ainsi qu'un « Master of Business Administration » (MBA) en management and corporate business à l'UNIL en 2010. Il a travaillé en tant qu'ingénieur barrage et hydroélectricité dans un grand bureau d'ingénieurs lausannois, avant d'en rejoindre un second comme directeur technique de la branche transports et infrastructures et chef d'unité infrastructures énergie.

### **Ingénieures et ingénieurs en informatique**

Un poste a été mis au concours et une personne correspondant au profil a fait acte de candidature. Le Conseil de la magistrature préavisé positivement cette candidature :

#### **1. Monsieur Pierre-Yves Rochat**

Pierre-Yves Rochat est ingénieur diplômé de l'EPFL. Indépendant dans son propre bureau d'ingénieur depuis 1980, il travaille sur des projets tels que la distribution électrique, le traitement de surface et la gestion des eaux usées en Suisse et en Europe. En outre, il est chargé de cours à l'EPFL depuis 1996.

### **5. Examen des candidatures et préavis de la Commission de présentation**

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de la magistrature envoyé au secrétariat de la Commission de présentation en date du mardi 8 octobre 2024, les membres de la commission ont procédé à la seconde audition des candidats restant en lice le mercredi 30 octobre 2024.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité d'assesseur a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les 15 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats à cette élection.

### **Architecte**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

#### **1. Madame Nicole Christe**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de cette candidate. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, elle possède une maîtrise en architecture à l'EPFL. En outre, elle possède un certificat de chef de projet et un CAS en management de l'UniFR.

En ce qui concerne l'expérience, outre ses années à la Ville de Lausanne, elle a été architecte indépendante pendant 2 ans, a travaillé dans des ateliers d'architecture en Suisse et en France, mais a aussi travaillé à Berne à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pendant plus de 5 ans.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que la candidate, de nationalité suisse et domiciliée dans le canton de Vaud, a l'exercice des droits civils ; elle répond donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Elle a également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'elle ne faisait pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, elle a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Depuis sa retraite anticipée en mai 2024, Madame Nicole Christe pratique diverses activités dans la consultance, les expertises, les présidences de jurys et les engagements associatifs.

### **Urbaniste**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée pour ce poste.

### **Expertes fiscales et Experts fiscaux**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

#### **1. Monsieur Cédric Portier**

#### **2. Madame Geneviève Page**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ces 2 candidats. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Cédric Portier possède une maîtrise universitaire en économie d'entreprise acquise à l'HSG et d'un diplôme en droit, spécialisation en droit fiscal acquis à l'UNIGE. Il possède également un brevet d'avocat depuis 2005 et a effectué une formation d'expert fiscal. Quant à Madame Geneviève Page, elle a obtenu le brevet d'avocate en 2014 et est titulaire du diplôme d'experte fiscale depuis 2006.

En ce qui concerne l'expérience, Monsieur Cédric Portier a notamment travaillé dans des études d'avocat, dans l'un des 4 grandes fiduciaires internationales, mais aussi comme juge assesseur à Genève auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) pendant près de 3 ans. Madame Geneviève Page a travaillé dans un tribunal comme greffière, dans l'une des 4 grandes fiduciaires internationales comme fiscaliste et dans une étude d'avocat comme fiscaliste, puis comme avocate fiscaliste.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que les 2 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils ; ils répondent donc

aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Ils ont également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'ils ne faisaient pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Cédric Portier pratique notamment l'alpinisme après avoir pratiqué l'aviron et la course à pied. Madame Geneviève Page enseigne plusieurs branches de la fiscalité à l'UNIGE et intervient également occasionnellement comme conférencière.

### **Spécialiste en marchés publics**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

#### **1. Monsieur Olivier Müller**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ce candidat. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Olivier Müller est titulaire d'une maîtrise en sciences en génie civil de l'EPFL depuis 2003, doublé d'une maîtrise universitaire en droit acquis auprès de l'UniFR en 2020. Depuis 2023, il effectue un CAS en médiation.

En ce qui concerne l'expérience, il a travaillé durant de 2003 à 2020 au sein de 3 grands bureaux d'ingénieurs, dans divers domaines de l'ingénierie civile : travaux souterrains et structures, tunnels et géotechnique, ainsi que certains projets ferroviaires. Actuellement, il est chef de projet dans une entreprise de transports publics, il est spécialiste des tunnels et ouvrages souterrains. Il a fondé sa propre société de prestations de service dans le domaine du droit de la construction, de l'immobilier et de l'environnement.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que le candidat, de nationalité suisse et domicilié dans le canton de Vaud, a l'exercice des droits civils ; il répond donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Il a également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'il ne faisait pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, il a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Olivier Müller est chargé de cours à l'EPFL à raison de 56 périodes par année et enseigne un module de la formation « spécialiste marchés publics avec brevet fédéral » auprès de l'association professionnelle compétente. Il est investi dans diverses associations professionnelles, ainsi qu'au Conseil communal de Montreux dont il assume actuellement la présidence jusqu'au 30 juin 2025.

### **Notaire**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

#### **1. Monsieur Bastien Verrey**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ce candidat. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Bastien Verrey possède une licence et un doctorat en droit de l'UNIL. Il a obtenu également un CAS en droit des successions. En ce qui concerne l'expérience, il est notaire depuis une dizaine d'années. Il est également chargé de cours à l'UNIL dans le domaine de la planification matrimoniale et successorale.

Un second critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que le candidat, de nationalité suisse et domicilié dans le canton de Vaud, a l'exercice des droits civils ; il répond donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Il a également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'il ne faisait pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, il a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Bastien Verrey a un certain nombre d'activités accessoires. Rédacteur de la Revue de droit administratif et de droit fiscal, partie droit fiscal, depuis 2021, il est également membre de son comité. Depuis 2022, il est membre de la

commission de classification du syndicat d'amélioration foncière du Mont-sur-Lausanne et membre de la commission des examens de notaires depuis 2024 ou encore greffier auprès du Tribunal militaire d'appel I depuis 2018.

### **Médecin spécialiste en médecine interne générale**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée.

### **Médecin spécialiste en psychiatrie**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été déposée.

### **Biologiste spécialiste de la faune ou de l'environnement**

Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a été entendue par la commission.

### **Ingénieurs et ingénieurs en génie civil**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

#### **1. Monsieur Ahmad Matar**

#### **2. Monsieur Nima Nilipour**

Un premier critère concerne les aptitudes de ces 2 candidats. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Ahmad Matar est titulaire d'une maîtrise en génie civil avec spécialisation en ingénierie structurale acquise à l'EPFL en 2012. Il a complété sa formation par un CAS en génie ferroviaire en 2021 et un brevet fédéral de spécialiste en protection incendie acquis en 2018. Monsieur Nima Nilipour dispose d'une formation d'ingénieur en génie civil effectuée à l'université de Téhéran en 1998, suivie d'une maîtrise universitaire en géotechnique à l'Université des Sciences et technologies d'Iran en 2001. Il a complété sa formation par une seconde maîtrise en aménagement hydraulique à l'EPFL en 2003, ainsi qu'un MBA en management and corporate business à l'UNIL en 2010.

En ce qui concerne l'expérience, Monsieur Ahmad Matar a travaillé 5 ans auprès de bureaux d'ingénieurs, avant d'être engagé comme chef de projet pluridisciplinaire dans une entreprise publique de transport depuis 2018. Monsieur Nima Nilipour possède une expérience de 25 ans dans différents domaines du génie civil que ce soit en Suisse ou en Iran au sein de plusieurs entreprises.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que les 2 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Ils ont également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'ils ne faisaient pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Ahmad Matar est notamment conseiller communal de Faoug depuis 2021. Monsieur Nima Nilipour fait partie de la section vaudoise de la Société Suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et du Comité Suisse des Barrages (CSB).

### **Ingénieurs et ingénieurs en informatique**

À la suite de ces auditions, la commission a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

#### **1. Monsieur Pierre-Yves Rochat**

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de ce candidat. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications (juridiques ou scientifiques) et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Monsieur Pierre-Yves Rochat est ingénieur électricien diplômé de l'EPFL et possède aussi une maîtrise en informatique de l'EPFL. En ce qui concerne l'expérience, ce candidat a une activité d'indépendant dans son bureau d'ingénieur depuis 1980 et est chargé de cours à l'EPFL au semestre de printemps depuis 1996.

Un deuxième critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que le candidat, de nationalité suisse et domicilié dans le canton de Vaud, a l'exercice des droits civils ; il répond donc aux exigences

formelles posées par l'article 16, alinéas 1 et 2 de la LOJV. Il a également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'il ne faisait pas l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, il a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

Un troisième et dernier critère concerne les activités accessoires. Monsieur Pierre-Yves Rochat a notamment une participation active au projet d'ordinateurs suisses Smaky.

## **6. Conclusion**

*La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, les candidatures suivantes comme assesseurs de la Cour de droit administratif et public pour la législature 2025-2029 :*

- *Madame Nicole Christe (architecte)*
- *Monsieur Bastien Verrey (notaire)*
- *Monsieur Ahmad Matar (ingénieur en génie civil)*
- *Monsieur Nima Nilipour (ingénieur en génie civil)*
- *Madame Geneviève Page (experte fiscale)*
- *Monsieur Cédric Portier (expert fiscal)*

*La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité de ses membres, les candidatures suivantes comme assesseurs de la Cour de droit administratif et public pour la législature 2025-2029 :*

- *Monsieur Olivier Müller (spécialiste en marchés publics)*
- *Monsieur Pierre-Yves Rochat (ingénieur en informatique)*

*Les dossiers des candidates et des candidats sont à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Genolier, le 4 novembre 2024.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Nicolas Bolay